



Séance publique du 7 février 2019

Présents: HENX-GREISCHER Andrée, bourgmestre, BOONEN Serge, MOULIN Théo, échevins, BARTHELEMY Marc, MICHELS Mike, THOLL Jean-Joseph, TOBES Romain, conseillers, DIMMER Martine, secrétaire.

Absents : a) Excusés : BENDER Maxime, MEYERS Corinne, conseillers.

Le Conseil communal,

Vu l'article 107 de la Constitution;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets;

Après avoir délibéré conformément à la loi, procède au vote à haute voix,

à l'unanimité des voix

proroge l'heure d'ouverture jusqu'à trois heures du matin de tous les débits de boissons alcooliques à consommer sur place de la commune de Waldbillig en dates suivantes:

Fête Nationale: du 22.06.2019 au 23.06.2019

Kermesses:

Haller : du samedi au dimanche
du dimanche au lundi

Christnach : du samedi au dimanche
du dimanche au lundi

Waldbillig : du samedi au dimanche
du dimanche au lundi

Saint Sylvestre : du 31.12.2019 au 01.01.2020

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

(suivent les signatures.)

Pour expédition conforme.

Waldbillig, le 5 mars 2019

La bourgmestre,

La secrétaire,



Date de l'annonce
publique de la séance

01.02.2019

Date de la convocation
des conseillers

01.02.2019

Point de l'ordre du jour

2019-02-06

Objet :

**Prorogation de l'heure
d'ouverture de tous les débits
de boissons de la commune
de Waldbillig à l'occasion de
certaines fêtes en 2019**